



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUOT Dominique - DION Michel - ORVOEN Véronique – HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – ROBIN Yves – VOISIN Valérie – BENARD Yolande - GENTIN Hervé - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy - CANTIE René.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Stéphanie BORDENAVE à Jean-Paul NIVEZ
- Nathalie LE TEXIER à Régine SCAER JANNEZ

Date de convocation : 9 décembre 2013

Monsieur Olivier BELLEC est nommé secrétaire de séance.

PERSONNEL
COMMUNAL
CREATION DE
POSTES

Monsieur Le Maire indique qu'il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création des postes suivants afin de permettre la nomination d'agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade en 2014 :

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29

- 3 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1/01/2014
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (31.5/35) à compter du 1/01/2014
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1/01/2014

1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal 1^{ère} classe à temps non complet (23.5/35) à compter du 1/02/2014

Parallèlement, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la suppression des postes précédemment occupés par les agents, à savoir :

- 3 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet (31.5/35)
- 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal 2^{ème} classe à temps non complet (23.5/35)

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable le 6 décembre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les créations de postes telles que ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 17 décembre 2013

LE MAIRE
Jean-Claude SACRÉ



Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20131220-DE13161223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2013
Publication : 20/12/2013